



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE PREND LE CHEMIN DE LA TRANSITION

**Entre 2013 et 2020, les luminaires du Secteur Sauvegardé, désormais dénommé Site Patrimonial Remarquable, ont été changés pour 95 % d'entre eux, représentant un gain énergétique de 55 %, soit 18 000 € d'économie.**

*« Au-delà du gain énergétique et financier, le remplacement des luminaires en Site Patrimonial Remarquable participe du même objectif d'embellissement des rues de ce secteur de la Ville qui ont été entièrement rénovées ; l'éclairage par lampes à LED produisant une lumière douce qui met en valeur le patrimoine de ces quartiers »* souligne Catherine Bonnet, Adjointe au Maire chargée de l'éclairage public.

Concrètement, la rénovation de l'éclairage public se traduit par le changement des lampes ancienne génération (iodure métallique ou iodure de sodium) par de la LED, plus performante et moins consommatrice en énergie.

**En complément, afin d'adapter l'éclairage aux usages, la puissance lumineuse est abaissée de 23h à 5h du matin, ce qui permet de renforcer encore les économies d'énergie.**

*« Au-delà du Site Patrimonial Remarquable où un travail conséquent a été fait au cours de la décennie passée, une réflexion globale s'amorce sur les consommations énergétiques et l'impact écologique des activités municipales (éclairage public, bâtiments, mobilités,) la Ville souhaitant emprunter le chemin de la transition »* indique Johann Vacandare, Adjoint au Maire en charge de la transition écologique.

Dans d'autres quartiers, plusieurs rues ont été traitées et ont vu l'éclairage public rénové. Pour l'année 2019, on peut citer la rue du Groupe Vény, la rue Martin-Baudel, l'impasse du Pal, la route des Ramonets, la rue Victor-Lafage, la route de Flottes, les chemins de Rode Limau, Bouscaillou, Balandrie et Lou Traver à Lacapelle.

Contact presse

Direction de la Communication Ville de Cahors / Grand Cahors 05 65 20 87 20